

Ma Check List

Ancienne carte grise

Déclaration de cession (neuf ou occasion)

Demande de certificat d'immatriculation

Mandat

Pièce d'identité

Permis de conduire

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Justificatif d'assurance du véhicule

MotoRataf

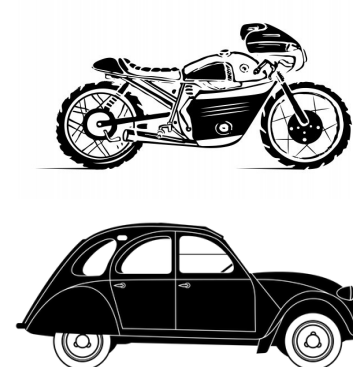


Cartes Grises

DOCUMENTS
A FOURNIR

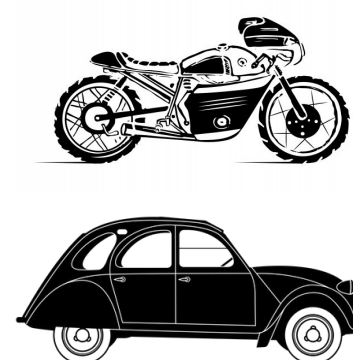
53Bis Avenue Henri Dunant 27400 Louviers
02.32.25.52.68

1. Photocopie RECTO/VERSO de la CARTE GRISE
ATTENTION : conservez l'ancienne carte grise pendant 5 ans.



2. Original de la DEMANDE DE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VEHICULE rempli et signé :

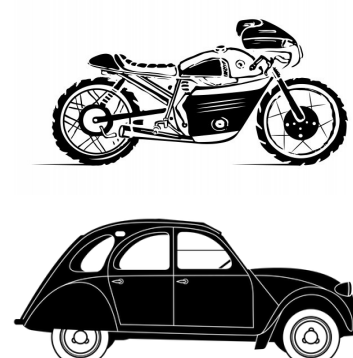
ATTENTION : ce document est OBLIGATOIRE pour n'importe quelle demande de carte grise. L'adresse qui y figure doit être IDENTIQUE à celle de votre justificatif de domicile.



3. Original de la DECLARATION DE CESSION D'UN VEHICULE rempli et signé par le vendeur et l'acquéreur.

ATTENTION : merci de vérifier la case (C4.1) de la carte grise pour savoir s'il y a 1 ou 2 vendeurs. S'il y a écrit 2, alors il faut 2 signatures vendeurs.

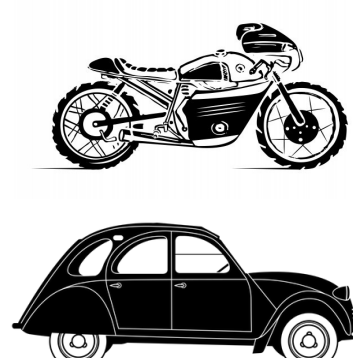
NB : Ce document ne doit comporter aucune rature, aucune surcharge et ne doit pas être en copie (même partielle) pour être recevable.



4. Original du MANDAT D'IMMATRICULATION (PROCURATION)

Ce document officiel autorise notre société à effectuer votre démarche A signer par le nouveau propriétaire.

ATTENTION : pensez à cocher la case concernant l'assurance si votre véhicule est assuré.



5. Photocopie du CONTRÔLE TECHNIQUE datant de moins de 6 mois pour les véhicules de plus de 4 ans.

ATTENTION : votre contrôle technique doit avoir moins de 6 mois le jour de l'établissement de votre nouvelle carte grise dans le système SIV

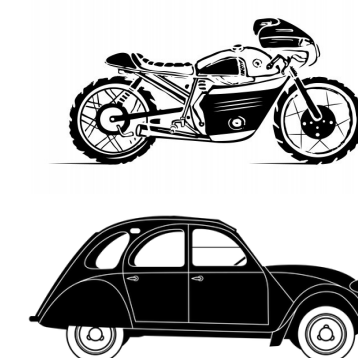
NB : pour les véhicules utilitaires (type CTTE sur la carte grise), il est important de faire la distinction entre le récépissé de la "visite complémentaire" et le récépissé de "visite technique périodique" puisque seul ce dernier est valable pour pouvoir immatriculer votre véhicule !



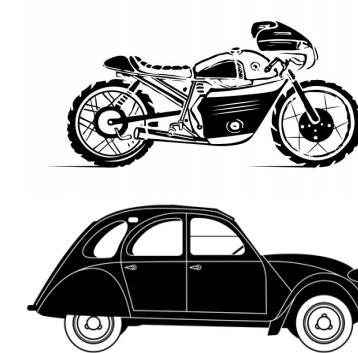
6. Photocopie du JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois :
ATTENTION : les documents acceptés par le Ministère de l'Intérieur sont les documents suivants :

- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité
 - Facture Internet, téléphone fixe ou téléphone portable
 - Avis d'imposition (ou non imposition)
 - Attestation d'assurance logement
 - Quittance de loyer uniquement d'un professionnel de l'immobilier
- ATTENTION : si toutes les factures sont au nom de Monsieur ou de Madame, merci de rajouter une copie du Livret de famille pour les personnes mariées.

NB : les déclarations d'impôt pré-remplies ne sont pas recevables !



7. Photocopie du PERMIS de CONDUIRE du titulaire :
Recto/Verso du Permis de Conduire (français ou étranger) correspondant à la catégorie du véhicule.

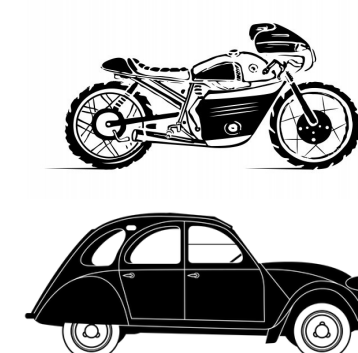


8. Photocopie de la PIÈCE D'IDENTITE

9. PHOTOCOPIE

ATTESTATION D'ASSURANCE (obligatoire):

Attestation d'Assurance / carte verte du véhicule en cours de validité.



[CERFA A TELECHARGER EN LIGNE](#)

[Demande de Certificat d'Immatriculation d'un Véhicule \(Cerfa N°13750*05\)](#)

[Certificat de Cession d'un Véhicule \(Cerfa N°15776*01\)](#)

[Mandat \(Cerfa N°13757*03\)](#)

[Demande de Certificat d'Immatriculation d'un Véhicule Neuf](#)

[Cerfa N° 13749#03](#)

[Cerfa N° 13749#02](#)

[Déclaration de Cession d'un Véhicule \(Cerfa N°15776*01\)](#)

[Mandat \(Cerfa N°13757*03\)](#)